COMPRENDRE LE CIRCUIT DE FIABILISATION DSN

Découvrez les étapes clés du processus de fiabilisation DSN, côté URSSAF et côté déclarant.

URSAFF	Déclarant

1 - Dépôt DSN mensuelle

URSAFF : Réception de la DSN et déclenche les contrôles automatiques



Déclarant : Envoi de la DSN dans les délais (5 ou 15 du mois suivant)

2 - Prévention

URSAFF : Envoi d'un premier signalement d'anomalie (CRM 119) dès H+4



Déclarant : Possibilité de correction avec une DSN « annule et remplace » avant échéance

3 - Correction

URSAFF : Relance d'un CRM 120 à J+5 si l'erreur n'est pas corrigée



Déclarant : Correction via une nouvelle DSN mensuelle

4 - Rappel annuel

URSAFF : Rappel des anomalies non traitées de l'année précédente, communiqué en mars N+1 via le CRM 124



Déclarant : Correction des données ou refus motivé (droit d'opposition)

5 - Opposition

URSAFF : Étude du bien-fondé de l'opposition déposée



Déclarant : Justification de l'opposition à transmettre dans le délai prévu

6 - Substitution et information

URSAFF : Substitution des données si aucune opposition valable n'est reçue et information via un compte rendu



Déclarant : Prise de connaissance des données modifiées et possibilité de contestation auprès de la CRA si besoin

absys•cyborg

Copyright © Absys Cyborg - Tous droits réservés